

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 du mois de février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Date de la convocation du conseil municipal : le 23 février 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Emmanuelle FOUASSON, Mme Florence BURNEAU, Patrick FRIOUX, M. Michel MORACCHINI

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), Mme Charlène MARIE (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absents : M. Philippe MAURICE, Mme Myriam PRAUD

Désignée secrétaire de séance : Mme Christianne COGNEE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	13	4	17	17	0	0

DEL2024-002 - Grands projets - Patrimoine : Construction d'un centre technique municipal - Lancement de la consultation

Par délibération en date du 24 janvier 2019, la commune avait décidé de lancer le projet de construction d'un nouveau centre technique municipal qui serait situé à la zone d'Activités Economiques de la Gaudinière.

La raison principale de ce nouveau projet étant la vétusté des équipements actuels mais aussi les contraintes techniques suivantes :

- Les véhicules ne peuvent être mis à l'abri et sont stationnés en extérieur ce qui entraîne une usure rapide et des frais de réparation important chaque année ;
- Actuellement, plusieurs bâtiments communaux répartis dans toute la commune servent de lieu de stockage pour le service technique. Cela entraînant des déplacements incessants et, par conséquent, une perte de temps. Il semble donc nécessaire de regrouper tous les sites afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du service ;

- Les services techniques actuels sont situés en centre-bourg, ce qui n'est pas adapté à leur usage. Les conditions de travail des agents se dégradent continuellement. Les agents ne disposent pas d'espaces de travail dédié à leur fonction. Le terrain et les bâtiments actuels ne sont plus en capacité d'accueillir l'ensemble des services et la quinzaine d'agents qui y travaillent,

Le projet initialement prévu pour un montant de travaux de 790 500 € HT est désormais établi à un montant de 1 277 890,43 € HT impactant les frais d'honoraires de la maîtrise d'œuvre et les portant à un montant de 115 010 € HT (Cabinet AM ARCHITECTURE – taux de rémunération à 9 %).

Le coût prévisionnel de l'opération est donc désormais estimé à 1 392 900,43 € HT (travaux et honoraires).

La durée du projet est estimée à 15 mois avec un démarrage des travaux prévu courant mai 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** la modification du montant des travaux de construction du futur centre technique municipal pour un montant de 1 277 890,43 € HT et le lancement d'une consultation d'entreprises en procédure adaptée ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le

07 MARS 2024

Le Maire,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le

07 MARS 2024

La secrétaire de séance,
Christianne COGNEE

